



Fichage illégal des salariés de France Télévisions

DU PASSÉ, NOUS REFUSONS DE FAIRE TABLE RASE

La direction veut faire table rase du passé. Faire comme si le fichage des salariés n'avait pas existé. Le SNJ exige une enquête approfondie et des sanctions si nécessaire. Il va saisir la CNIL et envisage une action au pénal. Le SNJ invite chaque salarié à demander communication de sa fiche individuelle.

Le SNJ a rencontré, ce jeudi, la PDG de France Télévisions et entendu ses déclarations à propos du fichage illégal des salariés de France Télévisions : « *Si vous me demandez si je trouve ça bien, je vous dis non. C'est un système dangereux. Je ne suis pas d'accord pour que cela reste. Ma proposition : on jette les fiches. On suspend tout. Cela n'a pas été présenté ni discuté auparavant* »

Beau désaveu de l'équipe de direction précédente et de ses méthodes. Sauf qu'une partie de cette équipe est toujours là et a même été promue !

Le SNJ constate qu'il n'a aucune réponse à ses questions, posées publiquement le 25 août dernier : à quel niveau de France Télévisions ces fiches ont-elles été demandées, encouragées ou connues ? De plus, la direction refuse de permettre aux salariés de prendre connaissance de leur fiche individuelle cachée.

Les réponses aux différentes questions posées oscillent entre gêne, négation et tentative de minorer le problème. Seule constante : ce ne sont pas des « fiches » mais des « notes » qui sont prises dans le cadre de la "revue du personnel", système mis en place pour détecter les qualités des salarié(e)s. Peu importe la dénomination des documents, pour le SNJ l'intention de nuire aux salariés semble bien présente.

A la question pourquoi sont-elles secrètes ? Réponse langue de bois : parce qu'elles sont destinées aux managers. A la question : comment expliquez-vous qu'elles puissent être en complète opposition, et en termes peu flatteurs, avec les termes contenus dans les rapports des entretiens individuels qui, eux, sont connus des salariés ? Comment expliquez-vous les commentaires sur les comportements personnels des journalistes ? Aucune réponse

Bien évidemment, la nouvelle direction promet que lors de la réunion prévue le 9 septembre avec les organisations syndicales, un nouveau système sera proposé. Bien évidemment, impossible pour le SNJ d'accorder sa confiance dans un processus sans aucune garantie de résultat et de transparence. Le SNJ rappelle que c'est précisément l'absence de transparence de la "revue du personnel" qui l'a amené à refuser de signer l'accord d'entreprise pour l'égalité des chances femmes/hommes.

Le SNJ rappelle que ce type de fichage est illégal. Il a décidé de saisir la CNIL, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et envisage également une procédure judiciaire.

Nous invitons tous les salariés à exiger leur fiche individuelle, auprès de leur DRH, et à transmettre la réponse, ou le refus de réponse, au SNJ afin de compléter les démarches devant les autorités et la justice.

Paris, le 04 septembre 2015

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Antoine Chuzeville : 06 80 26 18 36 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : [Twitter @SNJ_FTV](#) et [Facebook : Snj.ftv](#)